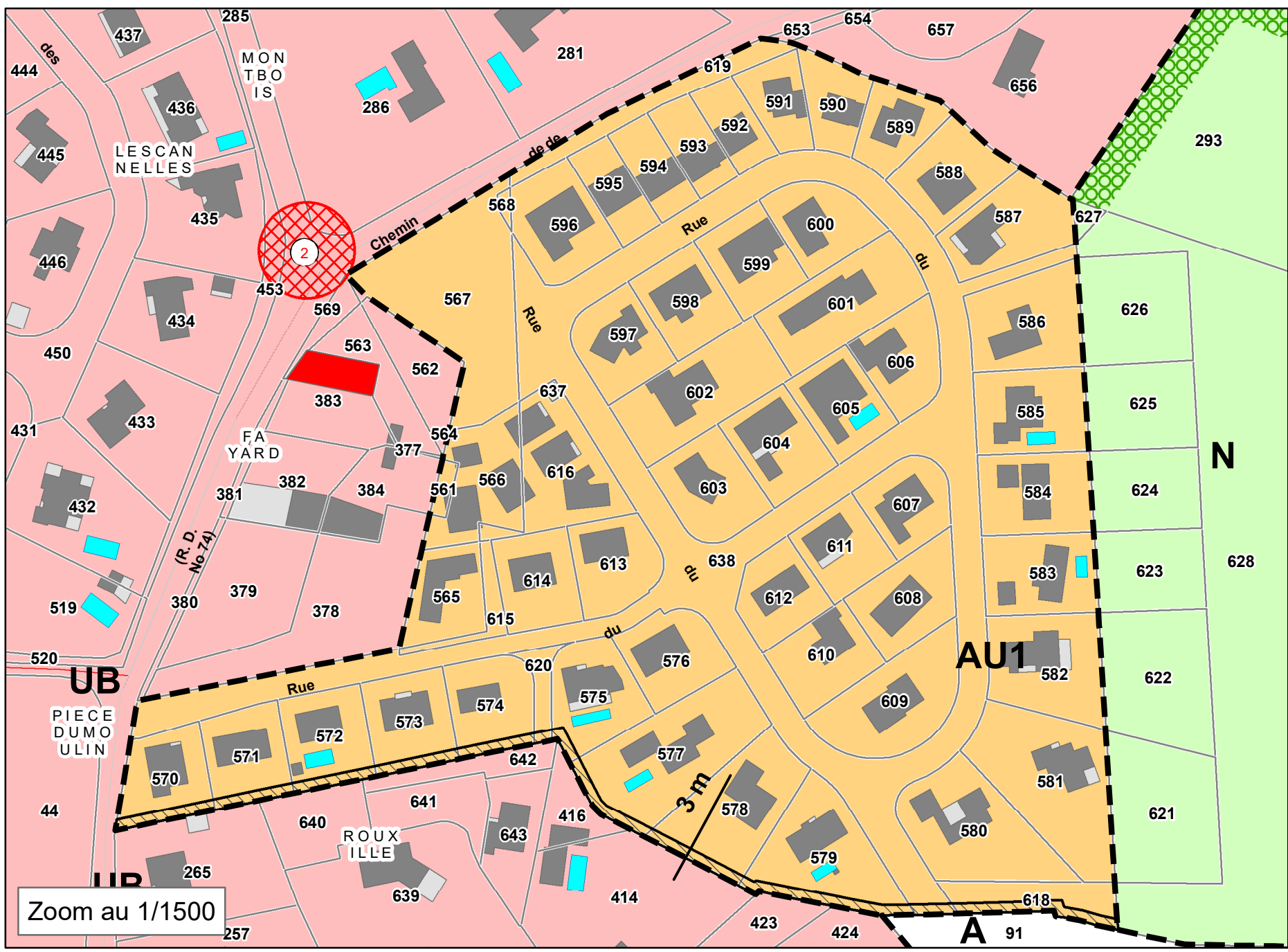


4. Règlement graphique



PLU approuvé le : 26.01.2016
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 29/11/2018
Modification n°2 approuvée le : 16/11/2021
Modification n°3 approuvée le :

Mairie de DEYME – 11 route de Pompertuzat – 31450 Deyme
Tel : 05.61.81.71.93



Commune de Pompertuzat

Commune de Belberaud

Légende

- UA

Zone urbaine correspondant au centre ancien dans laquelle il est souhaitable de favoriser l'aménagement et la transformation des bâtiments existants comme l'intégration de constructions neuves sans modifier le caractère et l'identité du lieu.
Application de l'article L.123.1-5 16
- UB

Zone urbaine périphérique au centre ancien dominée par de l'habitat pavillonnaire édifié généralement en ordre discontinu et en retrait de l'alignement des voies.
Application de l'article L.123.1-5 16
- UBa

Secteur en assainissement autonome
- UE

Zone urbaine à vocation économique.
- AU

Zone à caractère naturel, insuffisamment ou non équipée, destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone pourra être urbanisée à court et à moyen terme, en respectant les orientations d'aménagement et de programmation figurant dans la rubrique du même nom, joint au dossier de P.L.U.
Application de l'article L.123.1-5 16
- A

Zone naturelle agricole équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Aa

Sous-secteur de la zone A
Secteur correspondant aux équipements et constructions de l'aire autoroutière.
- N

Zone naturelle et forestière à protéger en raison :
- de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique).
- de l'existence d'une exploitation forestière
- de leur caractère d'espaces naturels.
- Nc

Sous-secteur de la zone N
Secteur destiné à des activités en lien avec le Canal du Midi.
- Zone non édificandi.
- Emplacement réservé.
- Espace boisé classé.
- Elément de paysage d'intérêt écologique - L151-23
- Site archéologique.
- Zone de bruit.
- Continuité écologique.
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer d'affectation.
- Carte des aléas (PPRI) aléa faible.
- Carte des aléas (PPRI) aléa moyen.
- Carte des aléas (PPRI) aléa fort.
- La zone inondable est tracée à titre indicatif.
Se reporter au plan du PPRI qui est
le document officiel pour vérifier ses limites

Commune de Montlaur

Commune de Corronsac

Commune de Donneville

Commune de Montbrun

Liste des emplacements réservés			
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création et aménagement d'un carrefour giratoire et d'un accès	Sicoval/Commune	3090 m²
2	Création et aménagement d'un carrefour giratoire et d'un accès	Commune	588 m2

